Occupation d'Azemmour

Tanger, 13 mars (source anglaise). — Le bruit court que les Français ont occupé Azemmour hier.

Un combat à la frontière sud-oranaise

Oran, 13 mars. — On télégraphie de Colomb-Béchar à l'*Echo d'Oran*, qu'un détachement poursuivant un djich dans la région de la Saoura, s'est heurté à un assez fort parti de Berabers. Au cours de cet engagement, un officier aurait été tué et deux hommes blessés.

Les renforts

Bizerte, 13 mars. — Le vapeur affrété *Caramanie* est arrivé ce soir à 4 heures. Il embarquera, cette nuit, 70 chevaux et un détachement du train composé de 30 hommes, 2 sous-officiers et d'un lieutenant.

Le *Caramanie* partira, demain matin, à 5 heures, pour Philippeville où il embarquera des troupes à destination de Casablanca.

L'affrété *Ionie* est attendu ici dimanche pour conduire des zouaves au Maroc.

Tunis, 14 mars. — Le 4e bataillon du 1er zouaves est parti pour Bizerte ce matin à 9 heures.

Le résident général et le général Heroon étaient présents.

M. Alapetite a prononcé quelques paroles patriotiques.

Le général Heroon ira demain à Bizerte pour assister à l'embarquement des soldats destinés au Maroc.

Les funérailles des victimes du « Descartes »

Toulon, 13 mars. — Ce soir a eu lieu avec une grande solennité le transfert des corps des victimes du *Descartes*, le maître-mécanicien Bars, les quartiers-maîtres chauffeurs Autret et Bezart, les chauffeurs brevetés Prado Meynial et Turban.

La musique du *Saint-Louis* jouait des morceaux funèbres.

Dans le cortège avaient pris place les vice-amiraux Germinet et Campion, les contre-amiraux Le Pord de Montferrand, Krantz et Bellanger, le sous-préfet, le maire et les conseillers municipaux, les présidents des tribunaux, de nombreux fonctionnaires, des officiers et des détachements de toutes les troupes.

A la gare, l'amiral Germinet a prononcé un éloquent discours qui a causé une grande impression sur l'assistance très nombreuse.

L'ordre est parvenu à la division coloniale de préparer l'envoi d'hommes, de sergents et d'adjudants pris dans les différents régiments coloniaux. Ce détachement devra être prêt à partir pour aller renforcer le 1er tirailleurs sénégalais à Saint-Louis, afin d'augmenter les effectifs des troupes du Maroc.

LE SCRUTIN D'HIER

LA MAJORITÉ

Par 311 voix contre 169 la Chambre a refusé la priorité à l'ordre du jour de M. Berteaux. C'est le véritable scrutin politique.

Dans la majorité on trouve :

55 progressistes : MM. Allaire, d'Alsace, Amodru, Anthime Menard, Autret, Avbard, Bellande, Bertrand, Beauregard, J. Berger, Paul Bertrand, Bonnevay, Henry Bouher, Brisa, Brindeau, Emmanuel Brousse, Carron de Chambrun, Charles Benoist, Cocula, Coppenet, Delonne, Dior, Docteur Montell, Dupouigat, de Tiel, Jules Guillard, Gelis, de Gontaut-Biron, Gourd, Guillain, Hermes, de Rerjorg, Kranz, Lebaudy, Leloup, Marin, Maxime Lecomte, Sprouck, Monservin, Muslin-Bouvier, Moron, Orry, d'Osmoy, Germain Pewet, Pichon, Quesnel, Quilbeuf, Reiberti, Ribot, de Saint-Poncy, Eugène Schneider, Sibille, Thierry, Vendame.

94 libéraux, conservateurs ou nationalistes : MM. Argellès, Barres, Blaisy, G. Berry, de Bernard, de Castellane, Henry Chéhin, Delsolle, Théodore Denis, Desdouvrey, Engerand, Ernest Flandin, Perrette Guillotaux, Gautier de Clagny, Guthenné, Lamy, Lemel, de Ladre, Millevoye, Louis Passy, Rudelle, Sochetet, Tournade.

Tous les membres du groupe de l'*Union républicaine*, comme MM. Arago, Benazet, Bignon, Dulau, etc., ont également voté avec le ministère.

LA MINORITÉ

La minorité est ainsi composée :

50 libéraux, conservateurs ou nationalistes : MM. de Baudry d'Asson, de Mecas, de Boisdon, Y. Fougère, L. Bongère, Chiel, Delafosse, Delahaye, Flayelle, Fouquet, Galpin, Baron Gérard, Simon-Delarmon, Le Gouloux de Tréanon, Guyot de Villeneuve, de Rainneville, de Rance, Jacquey, de Lugue, de La Verronnys, de Lanjuinais, de Largentaye, de Lavrignais, A. Legrand, Limon, Lacies, M. Binder de Montaigt, de Monti, de Wendel de Pins, Piou, de Pomereu, de Ramel, X. Reille, de Rohan, de Rosanbo, Savary de Beauregard, de Villebois-Mareuil.

2 progressistes : M. Pinault.

60 républicains de gauche, radicaux et radicaux-socialistes : MM. Berteaux, Bernard, Binet, Bourely-Bouvet, Boutard, Bouyssou, Perdinand Buisson, Chauvet, Chautard, Chautemps (Indre-et-Loire), Chenieux-Gremieux, Caperan, Cocaldi, le Cornet, Chaumié, Emile Constant, Coonard, Coudere, Couesnon, Dalbiez, Decoz-David, Defontaine, Delesale, Devéjeux, Doumer, Dubief, Dumont (Drôme), Dumont (Aisne), E. Chauvin, Servens, Godard, Goinlaix, Blois, Lafferre, Lazasse, Lebourg, Leffet, Levraud Magnaud, Meunier, Michel, Minier, Mougeot, Ossola Paul Meunier, Pelletan, Pérès, Péronneau, Peronnet, Poncet, Raimbaud, Regnier, Renoult, Roy (Charente-Inférieure), Frère, Sicot, Freignier, Trouin, Vidon.

40 socialistes unifiés : MM. Albert Poulain, Aldy, Alexandre Blanc, Allard, Allemane, Rady, Bedouce, Bénézech, Bolcville, Bouvert, J.-L. Breton, Cadenat, Cartier, Paul Constans, Delpeuche, Delory, Dubois, Dufour-Dorros, Ferrero, Fiévet, Francomie, Ghesquière, Grousier, Jaurès, Lamendin, Lamelle, Martinon, Nelin, Mesiier, Nicolas, Paul Brousse, de Pressensé, Rouillé, Rousset, Rozier, Sellc, Sembat, Thivrier, Vaillant, Varenne, Veber, Vigne, Walter, Willm.

32 socialistes indépendants — MM. Boyer, Coutant, Jaurès, Carnaud, Char cutier, Colliard, Dereze, Grenard, Farre, Fort, Paschal-Grousset, Fournier, Gérard, Joly, Lerolle, Lenoir, Mahieu, Millerand, Legissus, Normand, Pastre, Violette, Zévaès.

LES ABSTENTIONS

61 députés se sont abstenus, savoir :

34 républicains de gauche, radicaux et radicaux-socialistes :

MM. Abel Bernard, Archimbaud, Balandreau, Baudin, Bocquet, Chambon, Chauvin, Cibiel (Vienne), Debeve, Delaunay, Deleroy, Charles Delonclé Enzière, A. Fabre (Puy-de-Dôme), Godet, Guieysse, Joyeux-Laffuie, Kinet, Henry Roy, Jouanoux, Lemaire, Loup, A. Leyguet, Lhopiteau, Moulens, Malvy, Milhaux, Puech, Rabier, Renard, Réville, Riéfero, Vacherie, Villajean.

2 socialistes indépendants

MM. Baron et Morin.

2 progressistes

MM. Baquenay et Mando.

83 libéraux, conservateurs ou nationalistes

MM. Adigard, Blemisné, de Castelneau, Cachet, Bouyx Cochin, Desjardins, de Dion, Dutreil, de L'Estourbeillon, de Fontaines Forest, de Gailhard Bancel, de Grandmaison, Grousseau, Leblanc, de Levis-Mirepoix, de Mackau, Olivier, Pasquier, A. Reille, Teillendier, Villiers.

Etaient absents par congé : MM. Archimbeaud, Bernard des Bois, Castillard, Cazeaux Cazalet, Cere, Chanet, Chaumet, Chauvière, Chenavaz, Corderoy, Dautry, F. David, Desplas Desseye, Dideau, Dudouyt, Gasparin, Gauvin, Gavini, Guyraud, Girod, Goulaux, Guesde, Dupasse, Mamon, Hennessy, Jonnart, de Kerguezec, Lédaud, Lerquier, La Tremoille, Lanrent, Louire, Leroy-Beaulieu, Lechevy, Marraujouls, Masse, Mathis, de Moustiers, du Perier de Larsan, Petitjean, Peureux, Prudet-Balade, Puglisi-Conti, Reulins, J. Roche, Rose, Rouze, Villault-Duchesnets.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

UN INCIDENT ENTRE MM. LE HÉRISSÉ ET BERTEAUX

Au cours de la séance d'hier, au moment où M. Berteaux rappelait les incidents survenus entre le ministre de l'Intérieur et M. Emile Constant, et ajoutait que ces faits n'étaient pas de nature à rehausser la dignité du Parlement, M. Le Hérissé interrompit en disant :

— Croyez-vous, mon cher collègue, que la dignité du Parlement ait eu beaucoup à gagner à votre attitude à l'égard d'un chef de Cabinet ?

M. M. Berteaux répliqua :

— Je n'ai pas à vous répondre ici sur ce point. Je le ferai, s'il y a lieu, hors de cette enceinte.

A la suite de cet incident, il y a eu échange de témoins, mais il n'y aura pas de rencontre.

UNE QUESTION

M. Denys Cochin a prévenu M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, qu'il lui poserait une question sur les récentes affaires des Balkans soulevées par les projets de concession de chemins de fer et sur la note anglaise proposant la nomination par les puissances d'un gouverneur en Macédoine.

M. Pichon a accepté la question, dont la date sera ultérieurement fixée.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CHARTREUX

La 4e sous-Commission d'enquête s'est réunie cette après-midi sous la présidence de M. Savary. Elle a donné audience à M. Caillaux qui lui apportait le dossier de l'enquête administrative sur la vente de la marque de la Chartreuse ; dossier qui comprend notamment le rapport de M. Sauval, inspecteur des finances.

Aussitôt introduit dans la salle de la Commission, le ministre des Finances a commencé son exposé sur les pièces du dossier, rappelant l'historique des incidents qui ont provoqué son intervention.

L'audition du ministre n'a été qu'un long monologue.

Aucune observation n'a été présentée en sa présence.

Avant de quitter la sous-Commission, M. Caillaux a confié toutes les pièces du dossier à son président.

La sous-Commission a chargé M. Savary d'examiner ces documents et de présenter un rapport verbal à la prochaine réunion plénière de la Commission.

La prochaine séance de la 4e sous-Commission aura lieu samedi prochain ; elle entendra plusieurs dépositions sur la liquidation des Chartreux notamment celles de MM. Lacotte et Marnier-Lapostolle.

D'autre part, la sous-Commission qui avait réclamé à la Grande Chancellerie le dossier de l'enquête du ministère de la Justice, a reçu les pièces de ce dossier. Elle les examinera ultérieurement.

Les sous-commissaires, quelle que puisse être la façon sévère dont ils jugent l'intervention de M. Caillaux, se sont refusés à faire connaître quel fut le sens de ses déclarations. Ils ont déclaré que l'affaire étant actuellement pendante devant la Cour de Grenoble, ils ne pouvaient rien divulguer de ce qui pourrait entraver l'action de la justice.

LES ELECTIONS CANTONALES AU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, poursuivant sa jurisprudence sur les fraudes électorales, vient d'annuler les élections au Conseil général du 28 juillet dernier, dans le canton d'Hallencourt (Somme) et d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Par contre, ont été rejetées les demandes d'annulation des électeurs des cantons de Guigny-sur-Andain (Orne), de Salice (Corse) et de Valgorge (Ardèche).

UN CONGRÈS PYRÉNÉEN

Perpignan, 14 mars. — Ce matin sont arrivés à Perpignan les délégués des principales villes du Midi et du Sud-Ouest au Congrès pyrénéen, organisé par le Club alpin français. Les travaux du Congrès commenceront demain. Une cinquantaine de personnalités espagnoles prendront part.

Après le Congrès, les congressistes se rendront à Barcelone, où des fêtes auront lieu en leur honneur.

LE RETOUR DE M. GENTIL

Le *Paraguay*, paquebot de la Compagnie des Chargeurs Réunis, est arrivé à Pauillac ce matin, venant de la côte occidentale d'Afrique. M. Gentil, commissaire général du Congo, démissionnaire pour raisons de santé, se trouvait à bord, accompagné de son médecin.

M. Gentil, qui paraît assez souffrant, a déclaré au correspondant de *l'Agence Fournier* :

« On a eu tort de vouloir attribuer ma démission à des motifs d'ordre politique. C'est uniquement pour me soigner que j'ai prié le ministre de me décharger de mes fonctions. »

M. Gentil est parti à 11 heures pour Paris.

La liquidation des Frères de Ploërmel au Sénat

Comptabilité incomplète
Secours dérisoires
Procédure illégale

A la suite d'un certain nombre de plaintes adressées à M. Charles Riou, sénateur du Morbihan, contre les irrégularités de procédure et les abus commis par M. Lecouturier, en qualité de liquidateur de la Congrégation des Frères de Lamennais, de Ploërmel, l'honorable sénateur a constitué un dossier qu'il a confié à son collègue, M. Vidal de Saint-Urbain, membre de la première sous-Commission d'enquête, auquel le sort a attribué l'examen des affaires ressortissant à la Cour de Rennes. M. Riou a jugé que, bien qu'appartenant à la deuxième sous-Commission, son devoir lui imposait d'éclairer ses collègues de la première sous-Commission sur des faits au sujet desquels il s'est informé minutieusement. C'est ainsi qu'il s'est présenté, jeudi, devant la première sous-Commission pour examiner les opérations de M. Lecouturier. Son exposé éloquent et précis a impressionné les commissaires qui ont jugé nécessaire d'obtenir un supplément de renseignements du ministre et d'entendre les explications du liquidateur.

M. Riou a bien voulu nous faire le récit de son audition :

« A mon grand regret, les circonstances m'ont empêché de prendre part aux délibérations du Sénat à la fin de la session dernière au moment où la Commission d'enquête a été nommée, mais comme j'avais été le promoteur des publications qui ont amené le Sénat à s'émouvoir d'une situation grave, je m'étais informé depuis longtemps des faits et gestes des liquidateurs et peu à peu j'avais constitué un dossier complet sur les principaux faits de la liquidation des Congrégations, spécialement dans le Morbihan que je représente.

» Dès que la Commission a été constituée, j'ai tenu à préciser la situation faite aux Frères de Ploërmel, situation qui soulève deux importantes questions, la première d'ordre particulier, la deuxième d'ordre général.

» M. Lecouturier a été nommé liquidateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel, alors que toutes les autres Congrégations ayant leur maison-mère dans le Morbihan eut eu pour liquidateur M. Prieu. On peut s'étonner de cette attribution. Mais si l'on consulte les statistiques des biens des Congrégations d'après l'enquête entreprise en 1906 par l'administration des finances, on en trouve la raison : cette Congrégation possédait des immeubles d'une valeur vénale supérieure à sept millions. Le gros morceau du département, on le voit, a été réservé à M. Lecouturier.

» D'après le rapport Guyot-Dessaigne, au 31 décembre 1906, M. Lecouturier avait perçu pour vente de meubles et d'immeubles 285 121 fr. 73 ; il avait déposé à la Caisse des dépôts et consignations 228 547 fr. 73, et réservé sous la rubrique « autres causes » une somme de 56 573 fr. 96.

» Ces documents et des renseignements personnels que j'ai soumis à la sous-Commission par l'intermédiaire de M. Vidal de Saint-Urbain, il résulte que le liquidateur a vendu, avant le 31 décembre 1907, pour plus de 900 000 francs d'immeubles. L'actif net doit donc être bien supérieur à celui qui figure dans le rapport Guyot-Dessaigne.

» Malgré ces opérations importantes, M. Lecouturier n'a distribué d'autre secours aux anciens Frères qu'une somme totale de 150 fr. répartie entre trois personnes, à raison de 50 francs par tête.

» J'ai, en outre, signalé à mes collègues la situation intenable faite à un certain nombre de Frères, très âgés et très infirmes pour la plupart, que leur situation précaire avait forcés de rester dans la maison-mère. A aucun de ces vieillards, dont plus de la moitié sont morts à l'heure actuelle, M. Lecouturier n'a accordé le moindre secours, les obligeant à recourir à la générosité des habitants de Ploërmel.

» De plus, pendant longtemps, cet immeuble a été occupé par la force armée, et les Frères p'y sont trouvés littéralement internés, sans avoir la permission d'entrer ou de sortir autrement que munis d'une autorisation des agents du liquidateur.

» Il y a plus, un Frère de Ploërmel a exercé pendant plus de trente ans les fonctions d'instituteur public aux écoles laïques ; mes réclamations il n'a pu rien obtenir du liquidateur : sur les réclamations instantes de M. de Lamarzelle à M. Clemenceau, il a reçu pour tout secours 200 fr. sur les fonds du ministère de l'Intérieur. Depuis, il a été totalement oublié ; il semble que la mission remplie par lui mériterait un peu plus d'attention.

» La deuxième question que j'avais à signaler à la 4e sous-Commission était soulevée par le fait suivant : il existait à Vitré un immeuble appartenant à la Congrégation des Frères de Ploërmel, dont la ville voulait s'emparer pour y installer une école publique ; la valeur de cet immeuble était unanimement fixée à une somme très supérieure aux 62 000 francs que la municipalité acceptait de payer. M. Garreau, maire de Vitré, ancien sénateur, juge au tribunal de la Seine, crut habile de solliciter un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'éviter la vente en justice imposée par la loi. Il semble bien que ce décret, rendu sous la signature du président du Conseil, l'a été, malgré l'avis défavorable du Conseil d'Etat.

» Comme en matière d'expropriation, lorsque l'exproprié et l'expropriant sont d'accord sur le prix, le jury ne peut pas aller au-delà de la somme offerte et acceptée, le tour eût été joué, si un honorable habitant de Vitré n'avait informé le liquidateur, par voie extra-judiciaire, qu'il était prêt à payer cet immeuble 80 000 francs et plus. Dans ces conditions, un pourvoi avant été formé devant le Conseil d'Etat, la municipalité et le liquidateur semblent avoir eu peur de l'annulation du décret.

» Cette procédure extraordinaire, d'après la loi de 1841, a été arrêtée et je viens d'apprendre par une lettre toute récente qu'une transaction vient d'intervenir entre la ville de Vitré et le liquidateur ; celui-ci cède l'immeuble à la municipalité moyennant un versement de 62 000 francs. Mon correspondant ajoute même que cette transaction a été homologuée par le tribunal de Vitré, ce qui, si le fait est exact, peut être l'origine d'innombrables difficultés dans l'avenir et doit appeler l'attention de la Commission.

» A la fin de cet exposé, j'ai insisté auprès de la première sous-Commission afin qu'elle veuille bien examiner à ce double point de vue la situation faite aux anciens Frères de Ploërmel. De pareilles questions d'ordre général et d'intérêt humanitaire ne peuvent laisser insensible aucun membre de la Commission.

» D'autre part, l'interprétation de la loi de 1904 et des règlements d'administration publique qui l'ont accompagnée est tout entière mise en cause dans cette affaire, et, à mon sens, d'une façon absolument irrégulière. Ce n'est pas, d'ailleurs, le premier exemple de cette interprétation abusive qui s'offre en Bretagne, mais celui-ci a provoqué une émotion plus vive en raison des services éminents rendus aux populations par les Frères de Ploërmel.

» J'ai cité à mes collègues un cas dont je suis particulièrement bien informé, parce qu'il s'agit de la ville de Vannes. (L'honorable M. Riou est maire de Vannes depuis plus de vingt ans). La c'est le préfet qui eut le tort en 1906, d'assurer au ministre de l'Instruction publique, contre l'avis de la municipalité, que les écoles publiques pourraient recevoir la population scolaire des établissements congréganistes ; les sursis, sollicités par les Congrégations enseignantes dès la promulgation des décrets de fermeture rendus par M. Clemenceau en 1906, furent repoussés. A la suite de cette erreur manifeste, reconnue par M. Briand lui-même, à la tribune du Sénat, au cours de la discussion du budget de 1907, le préfet, se trouvant aux prises avec l'embarras des locaux trop restreints, s'est emparé brutalement d'un terrain, propriété des Ursulines de Vannes, et l'a imposé à la ville pour l'installation d'une école. Ce fonctionnaire a agi ainsi sans autorisation, sans même en avoir référé régulièrement. Bien entendu un pourvoi a été formé devant le Conseil d'Etat contre cet excès d'autorité.

» Ces deux faits, différents par les situations, témoignent d'une égale indifférence pour le respect de la loi de la part des agents de l'autorité. Ils ont paru l'un et l'autre impressionner vivement mes collègues. »

Après cette audition de M. Riou, suivie avec une attention très marquée par les commissaires, M. Vidal de Saint-Urbain a présenté un exposé sur les pièces contenues dans le dossier de cette liquidation. Il ressort de ces documents : 1° L'insuffisance des renseignements figurant au rapport Guyot-Dessaigne ; 2° Le refus abusivement opposé aux demandes régulières de secours et l'emploi de procédés incorrects à l'égard des anciens congréganistes âgés ; 3° La substitution irrégulière de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique à la vente en justice exigée par la loi.

L'honorable sénateur de l'Aveyron a conclu qu'il était nécessaire d'obtenir de la chancellerie un supplément de renseignements et d'entendre les explications du liquidateur. M. Lecouturier : la sous-Commission s'est ralliée à l'avis de son rapporteur en lui confiant le soin d'éclaircir toutes les obscurités qui subsistent dans cette liquidation. M. Vidal de Saint-Urbain va donc poursuivre ses recherches dans les pièces officielles ; ils s'est d'ailleurs tout particulièrement occupé déjà de la question des secours, au sujet desquels de très nombreuses demandes lui étant parvenues, il s'est énergiquement employé, après une information et un examen minutieux, à faire rendre justice aux ayants-droit.

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Les congressistes ont donné, aujourd'hui, leur adhésion au projet élaboré par M. Girod, député du Doubs, qui tend à supprimer l'armement et les exercices militaires des douaniers.

Après avoir adopté un vœu par lequel ils demandent une indemnité annuelle de 50 fr. pour frais de chaussures, les congressistes ont apporté diverses modifications aux statuts de l'Union générale des douaniers.

Ils ont ensuite voté un vœu dont voici un extrait :

Si un sociétaire éprouvait un préjudice matériel ou moral, directement ou indirectement, pour services rendus à l'association des douaniers, une indemnité, prise sur la caisse de réserve, devra lui être accordée. Cette indemnité sera renouvelable.

La délégation envoyée au directeur général des douanes rend ensuite compte de sa mission. La direction des douanes a accordé aux congressistes le congé supplémentaire de 24 heures qu'ils avaient demandé.

Cette après-midi, le ministère des Finances reçoit une délégation du Congrès.

À L'HOTEL DE VILLE

Le classement des voies privées

La plus grande partie de la séance du Conseil municipal d'hier a été consacrée à la question du classement des voies privées en exécution de la loi d'hygiène de 1902. Cette loi, supprimant le délai de dix ans accordé aux propriétaires pour régler les dépenses de viabilité, a arrêté toutes les opérations d'assainissement de ces voies : il en résulte que certaines deviennent des foyers d'épidémie. M. Poirier de Narçay a demandé au Conseil de faire cesser cette situation, notamment en demandant aux pouvoirs publics qu'une disposition législative nouvelle oblige les propriétaires des voies privées à mettre ces voies en état de viabilité réglementaire, en autorisant les villes à exécuter ces travaux d'office contre une garantie par privilège spécial.

Le directeur des affaires municipales a reconnu que la procédure établie par la loi de 1902 sur l'hygiène publique était si longue et si compliquée qu'on ne pouvait aboutir à rien de pratique.

M. Chérioux a alors demandé que l'administration soumette au Conseil un mémoire sur les lacunes de la loi de 1902 et les dispositions à prendre pour la rendre plus efficace, et le Conseil a adopté le vœu de M. Poirier de Narçay.

Les devoirs du catholique à l'égard de la presse

Lettre pastorale de S. G. Mgr Delamaire

coadjuteur de Cambrai

Une brochure in-8° de 36 pages sous couverture. Prix, 0 fr. 15, port, 0 fr. 05. Remises par quantités.

On n'a pas oublié que Mgr Delamaire, pour montrer l'importance qu'il attache à la diffusion du bon journal, avait tenu à présider plusieurs séances du dernier Congrès de la bonne presse. Après avoir prêché par l'action, le distingué prélat prêche aujourd'hui par la plume, et il expose avec une netteté lumineuse les obligations du chrétien à l'égard de la presse. Brochure à lire, et aussi à faire lire.

PARIS, 5, RUE BAYARD

ÉVANGILE

du Dimanche de Carême

En ce temps-là, Jésus ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, les mena sur une haute montagne, et il y fut transfiguré devant eux : son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. En même temps ils virent paraître Moïse et Elie, qui s'entretenaient avec lui. Alors Pierre dit à Jésus : Seigneur, nous sommes bien ici : faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. Lorsqu'il parlait encore, une nuée lumineuse vint les couvrir, et il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le. Les disciples, les ayant ouïes, tombèrent le visage contre terre et furent saisis d'une grande crainte. Mais Jésus s'approchant d'eux, les toucha et leur dit : Levez-vous, et ne craignez point. Alors, levant les yeux, ils ne virent plus que Jésus seul. Lorsqu'ils descendaient de la montagne, Jésus leur fit ce commandement et leur dit : Ne parlez à personne de cette vision, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts.

(S. Matth., c. XVII.)

Sermon de charité. — Dimanche 15 mars, Mgr Légaue exposera à Reims le rôle bienfaisant des pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon au double point de vue français et catholique.

Il parlera : 1° à la cathédrale aux messes de 9 h. 30 et de 10 heures ; 2° à Saint-Jacques à la messe de 11 h. 15.

NOS AMIS DEFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut qui seuls vous connaissez.

Mme Thérèse de Blosquel de Croix de Wimes, baronne douairière d'Espinoie, 85 ans, à Valognes (Manche). — M. Jean-Antoine Brunetaud, à Villeneuve-le-Comte. — A Clermont-Ferrand, M. Joseph Chardon du Ranquet, ancien capitaine aux zouaves pontificaux. — Joseph-Auguste-Jean Patrix, 67 ans, ancien boulanger à La Haye-du-Puits, père de M. l'abbé Patrix, curé de Montabet (Manche). — M. l'abbé Perret, 40 ans, curé de Campagne-les-Quercy (Dordogne). — M. Joseph du Ranquet, ancien capitaine de zouaves pontificaux, à 76 ans, à Clermont-Ferrand.

MARIAGE

Nous recommandons aux prières le prochain mariage de :

M. le comte Martial de Roffignac, d'une très ancienne famille du Limousin, lieutenant au 7e hussards, de Niort, avec Mlle Solange de Boullenais.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 15 mars. *IIe dimanche de Carême.* — Lundi 16. *De la Férie.* — Mardi 17. *Saint Patrice*, évêque et confesseur. — Mercredi 18. *Saint Gabriel*, archange. — Jeudi 19. *Saint Joseph*, époux de la Sainte Vierge et patron de l'Eglise universelle. — Vendredi 20. *Le saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Samedi 21. *Saint Benoît*, Abbé. — Dimanche 22. *IIIe dimanche de Carême.*

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

AUTOUR DE MOULAY-HAFID

Tanger, 14 mars. — On a parlé récemment de l'abandon du parti de Moulay-Hafid par le caïd Glaoui. On affirme dans les milieux indigènes que Glaoui est toujours avec Moulay-Hafid, mais un malentendu est survenu entre eux au sujet de la nomination du gouverneur de Fez. Glaoui désirait que ce fut son frère, mais Moulay-Hafid préféra le fils du caïd Zalani, des Berbères. Glaoui a menacé Moulay-Hafid de l'abandonner, mais Zalani a fait la même menace pour le cas où son fils ne serait pas nommé.

C'est à la suite de cet incident qu'on a dit que Moulay-Hafid aurait demandé la paix à la France et aurait sollicité son intervention pour faciliter les soumissions à Abd-el-Aziz.

La question du gouverneur de Fez n'est pas encore tranchée.

Zalani ayant capturé une mission venue à Fez pour apporter l'acte d'hommage à Abd-el-Aziz, menace de la faire périr si satisfaction lui est refusée.

HAFIDISTES ET AZIZISTES

Tanger, 14 mars. — Fez, 10 mars. — Mohammed Omrani, frère d'Abd-es-Slem Omrani, a quitté Fez avec 1 200 soldats pour rejoindre Kittani à Mékinès et barrer la route à la mehalla d'Abd-el-Aziz, venant de Rabat.

Omrani, khalifa de Moulay Hafid à Fez, a répondu à ce dernier que la confiscation des biens des partisans d'Abd-el-Aziz à Fez est impossible, car il y a à craindre des troubles, tant du côté de la populace que de celui des Azizistes.

DANS LE SUD-ORANAIS

Alger, 4 mars. — C'est à Assel-Hemeida, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Beni-Abbès, c'est-à-dire à 200 kilomètres au sud d'Aïn-Chair, où est le gros de la harka, qu'un djich nombreux a surpris un groupe de tirailleurs à la poursuite de voleurs de chameaux.

Le lieutenant Caroopino commandait le groupe, qui fut entouré par de nombreux Marocains.

Un lieutenant de tirailleurs a été tué ; deux sous-officiers blessés. Leurs noms seront publiés après que les familles auront été avisées.

Le restant du groupe retourna à Beni-Abbès.

Le fait n'a pas de rapport direct avec les opérations de la harka, sur laquelle les renseignements sont contradictoires.

Le gros de la harka est immobile à Aïn-Chair. Une portion est sur la rive droite de la Moulouya : on ignore ses intentions. On ne croit pas aujourd'hui qu'elle avance jusqu'à nos postes, au moins en nombre, mais on est bien certain qu'elle agit à l'instigation des envoyés de Moulay Hafid.

Plusieurs chefs marocains ont déclaré aux autorités militaires qu'ils ne demanderaient pas mieux que de vivre en bonne intelligence et en paix avec nous, mais que Dieu, par la bouche de Moulay-Hafid leur commandait de marcher.

Une dépêche d'Alger à la *Presse Nouvelle* dit que l'officier de tirailleurs tué est le lieutenant Régnier.

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 14 mars. — La Commission parlementaire de la défense nationale a refusé au ministère de la Marine le crédit de 11 250 000 roubles, demandé pour la construction de cuirassés de ligne. La Commission a reconnu qu'une flotte active est nécessaire à la Russie, mais que la reconstitution des forces navales est impossible avant la complète réorganisation du ministère de la Marine.

DUEL ENTRE GÉNÉRAUX RUSSES

Saint-Pétersbourg, 14 mars. — Le général Fock veint d'envoyer ses témoins au général Smyrnoff. Le duel aura lieu au pistolet, à 15 pas.

Ces deux généraux, on le sait, ont comparu devant le Conseil de guerre à l'occasion de la reddition de Port-Arthur. Au cours des débats, le général Smyrnoff avait traité de lâche le général Fock.

Rome, 14 mars. — Comme successeur du feu général Degiorgis à la tête de la gendarmerie de Macédoine, on parle du général Guerroni, ancien commandant du contingent italien en Chine.

UN PROJET D'AMNISTIE

Le Conseil, ainsi que M. Clemenceau l'a déclaré hier devant la Chambre, a écarté de l'amnistie les condamnés pour manifestations antimilitaristes, ainsi que les fonctionnaires révoqués pour indiscipline. Il a également été d'avis de refuser le bénéfice de l'amnistie aux condamnés par application de la loi sur les fraudes alimentaires.

LE SUCCESSEUR DU ROI TOFFA

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la mort de Toffa, roi de Porto-Novo, sous le protectorat de la France.

Il vient d'être remplacé par son fils Abjicli-Toffa, qu'on pourrait peut-être appeler « une figure bien parisienne », puisque c'est sa signature qu'on voyait au bas des brevets de l'Ordre de l'Etoile-Noire du Bénin. L'administration de la colonie a, paraît-il, l'intention de réduire légèrement l'allocation du nouveau roi : elle de Toffa atteignait 50 000 francs. La cérémonie de l'inhumation a donné lieu à des fêtes originales.

AUTRICHE ET ESPAGNE

Madrid, 14 mars. — L'empereur François a adressé au roi d'Espagne un télégramme particulièrement chaleureux et amical pour le remercier de l'accueil fait à l'escadre autrichienne. L'empereur félicite surtout le roi de l'accueil enthousiaste que lui a fait la population de Barcelone.

Les fêtes continuent en l'honneur des marins autrichiens.

EN HONGRIE

Budapesth, 14 mars. — Le chef de la police a fait apposer des affiches invitant la population à s'abstenir de prendre part aux manifestations, parce qu'elles seront réprimées avec la plus grande énergie. Sur les manifestants arrêté hier, huit sont prévenus de voies de fait contre des fonctionnaires et ont été livrés à la justice. Les autres ont été punis par le tribunal de police.

Agram (Autriche), 14 mars. — Un rescrit royal ajourne la Diète de Croatie à une date indéterminée.

Berlin, 14 mars. — Le *Vorwaerts* annonce que le Congrès socialiste de 1908 qui, comme on le sait, aura lieu à Nuremberg, est convoqué pour le 18 septembre.

Cherbourg, 14 mars. — Les exercices de lancement de torpilles des flottilles de torpilleurs et de sous-marins contre le *Valmy*, qui prit fin par un simulacre de forcement de blocus du port.

Le *Valmy* partira lundi pour Brest.

Cherbourg, 14 mars. — Le ministre de la Marine a décidé que les submersibles *O 64* à *O 69*, actuellement en construction, entreront dans le service actif de la flotte, sous les noms : *Papin, Fresnel, Berthelot, Monge, Ampère, Gay-Lussac.*

NAUFRAGE D'UN STEAMER

Londres. — On câble de Durban (Natal) que le steamer *Newark-Castle* a fait naufrage dans la Richard's bay, au nord de Durban. Le navire se rendait de Londres à l'île Maurice. L'équipage et les passagers ont pu être sauvés, mais on considère la condition du navire comme désespérée.

L'ENROULEMENT DE GREGY-EN-PONTHIEU

Le cadavre de Léon Gaston a été retrouvé vendredi, et celui de Georges Renault samedi matin. Les obsèques auront lieu lundi matin. On loue le courage des sauveteurs.

GRAVE INCENDIE A NOGENT

Un violent incendie s'est déclaré, cette nuit, à Nogent-sur-Marne, dans les bâtiments de la Société des quinquinas, sis 31, rue du Port.

Les pompiers de Nogent-sur-Marne, admirablement secondés par les ouvriers de l'usine, attaquèrent l'incendie, et après plus de trois heures de travail acharné, s'en rendirent maîtres. Toute une partie des usines avait été détruite ; heureusement personne n'était blessé.

La direction de la Société des quinquinas va prendre des dispositions pour éviter à ses ouvriers et employés un chômage prolongé.

ROME ** ** JÉRUSALEM

REVUES MENSUELLES ILLUSTRÉES

ABONNEMENTS *Un an, 3 francs* *Un n° 0 fr. 30*

6, RUE BAYARD, PARIS

PEUILLETON DU 15 MARS 1908 — 24 —

Le château de Pontinès

A leva son mousquet et cette fois-ci, le soi-disant dormeur ne souffla pas un mot. Le coup partit ; mais avec une agilité merveilleuse, l'inconnu fit en l'air un magnifique saut périlleux qui permit à la balle de passer sous lui sans le toucher et d'aller s'enfoncer un peu plus loin dans la terre. Il retomba sur le sol raide, sans un mouvement. Champagne se tenait les côtes pour mieux rire ; Beaumatou était furieux.

— Attends, mon ami, s'écria-t-il, je vais sortir mon poignard et nous verrons qui de nous deux aura raison.

Il s'élança sur Marco ; mais il comptait sans son hôte. L'Italien se dressa, saisit le tronc d'un chêne, l'escalada comme un chat et se trouva hors de portée en un clin d'œil.

— Cocorico ! cocorico ! fit-il en penchant entre les branches touffues sa figure maligne.

Beaumatou en resta stupéfait, pendant que Champagne se laissait choir au pied d'un arbre pour rire plus à son aise.

Alors commença un dialogue animé entre l'Italien à l'abri sous le feuillage épais et Beaumatou, en bas, le nez en l'air, rouge de colère.

— Descends !

— Cocorico, coccodec.

— Descends, ou je vais monter te chercher !

— Tou ne pourras pas, tou es trop gros. Cocodec, cocodec.

— Tu m'insultes, mauvais garnement ? mais, il faudra bien que tu te décides à descendre... et j'attends.

— Comme tou voudras, fit Marco en fermant les yeux l'air résigné.

— Descends, je veux que tu descendes.

—